

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 mars 2022

Convocation : 07 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, **le onze mars à dix-neuf heures**,

les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Valérie GOUSSOT, Brigitte PINEL, Bertrand DELAVault.

Absents : Stéphane SAUTEREL, Yaniq PINEL.

Secrétaire de séance : Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) **ADJOINT AU MAIRE**

Suite à la démission de M. Pierre COLAS, aucun candidat ne se présente au poste de 1^{er} adjoint. En conséquence, il est décidé de limiter à un seul le nombre de poste d'adjoint.

2) **FRAIS DE SCOLARITÉ ÉCOLE SAINTE CHANTAL - AVALLON**

La décision est reportée à une date ultérieure.

3) **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DE BUDGET**

Le conseil autorise le maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget, afin de pouvoir régler le solde de la facture relative aux travaux de renouvellement de la conduite de refoulement Armance-Montoy, d'un montant de 9 100 €.

4) **MISE EN ŒUVRE DE LA COMPTABILITE M57 A COMPTEUR DU 1^{ER} JANVIER 2023**

Suite à un accord de principe par anticipation du comptable, la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 sera mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal de la commune.

5) **ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE 2020**

Le conseil adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

6) **REGIME INDEMNITAIRE**

Le conseil actualise le régime indemnitaire mis en place en 2020 et l'étend aux agents contractuels.

7) **ENCAISSEMENT DE CHEQUE**

Le conseil accepte l'encaissement d'un chèque de 192.78 € émis par la SARL SECULA correspondant à la vente de ferraille.

8) **DEMANDE DE M. Laurent JEANNIN POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SUR UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL**

Le maire expose au conseil municipal une demande de Monsieur Laurent Jeannin qui envisage la création d'une installation d'assainissement individuel pour sa propriété. Cette installation serait sur la partie du chemin rural de Saint Roch desservant la parcelle A 306, située au droit de la parcelle A 321 ;

Une convention de servitude sera établie. Le bénéficiaire de cette servitude devra fournir toutes les informations sur le type de réalisation qui devra laisser le libre accès à toutes types de véhicules sur la parcelle A 306.

le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention.

QUESTIONS DIVERSES

- Un nouveau locataire est arrivé dans le logement communal au-dessus de la mairie (T3).
- Le conseil départemental a installé un comptage des vitesses sur la RD958 (Chemin de St Roch) dans le cadre de l'étude de solutions pour le ralentissement des véhicules.

La séance est levée à 21 heures 20.